



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**



Compte rendu du Comité Territoriale de la PJJ D'Auvergne du Mercredi 22 septembre 2021

Le SNPES-PJJ/FSU Auvergne a tout d'abord voulu souligner à la Directrice Territoriale que ce comité territoriale est convoqué 8 jours avant l'application du Code de la Justice Pénale des Mineurs. Tenir cette instance dans ce contexte interroge les intentions de la direction territoriale alors que les agents de la PJJ vont connaître une remise en cause importante de leurs pratiques et de leurs missions !

Pour notre part, le SNPES-PJJ/FSU Auvergne appelle tous les professionnels de la justice des enfants et des adolescents à se mobiliser le 30 septembre prochain. D'ores et déjà au niveau national un appel unitaire du collectif justice des mineurs a été diffusé, réunissant des avocats, des magistrats et des syndicats, de travailleurs sociaux, des fédérations et confédérations syndicales ainsi que les associations de parents d'élèves : tous et toutes n'ont qu'un seul mot d'ordre « une autre protection judiciaire des enfants ».

Nous appelons les agents de la PJJ Auvergne à se mobiliser, à se mettre en grève et à se rassembler le 30 septembre 2021 à partir de 12 h devant le Tribunal Judiciaire de Clermont-Ferrand avec les avocats et des acteurs et actrices de l'éducation.

Pour finir, nous constatons que l'objet principal de ce Comité Technique concernait le dialogue social. Loin de considérer ce sujet illégitime, un bilan du « dialogue social » de ces dernières années serait nécessaire. Pour notre part, La fonction principale du SNPES-PJJ/FSU est de faire entendre la parole des collègues afin d'améliorer leurs conditions de travail ainsi que la prise en charge éducative des jeunes qui leurs sont confié.e.s.

Il va falloir que la Directrice Territoriale parvienne à nous convaincre que le dialogue social qu'elle propose n'est pas un faux semblant de « dialogue » que nous analysons comme à du simple mépris. Pour exemple, la DT a refusé au SNPES-PJJ/FSU la possibilité de venir rencontrer les nouveaux.elles arrivants.e.s en fin de leur réunion d'accueil alors que dans nombre de DT, cette pratique est la règle...

Pour toutes ces raisons le SNPES-PJJ/FSU a boycotté le comité technique territorial. Ce dernier sera reconvoqué dans les 15 jours comme le prévoit les textes. La délégation du SNPES-PJJ/FSU se laissera les latitudes de siéger ou pas à cette instance.